

COMMUNE DE COUDRAY

CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2018 Procès verbal

L'an deux mil dix-huit le dix neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GADBIN Joël.

Date de convocation : 12 janvier 2018 de membres : en exercice : 15 présents : 11 pouvoir : 3
--

Présents : GADBIN Joël, LARDEUX Roselyne, CHEVREUL Elisabeth, RANGEARD Michaël, PETITGAS Cédric, MARAIS Gabriel, LE MERRE Carole, DERSOIR Emmanuel, BRAULT Thierry, LEPAGE Thierry, PICHOT Edith.

excusés : CLAUDE Gisèle

GOYET Olivier a donné pouvoir à PETITGAS Cédric
JOUFFLINEAU Céline a donné pouvoir à MARAIS Gabriel
BRUNET Yvette a donné pouvoir à DERSOIR Emmanuel

secrétaire de séance : LEPAGE Thierry

Délibération n° D2018.01

OBJET : service assainissement : EXAMEN et APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'année 2017

Madame LARDEUX Roselyne, première adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2017 du service assainissement dressé par Monsieur GADBIN Joël, Maire (sorti pour le vote du compte administratif), conforme au compte de gestion 2017 de Madame le Trésorier de CHATEAU GONTIER, lequel peut se résumer ainsi :

fonctionnement		investissement	
dépenses	32 060,77 €	dépenses	28 335,58 €
recettes	55 953,01 €	recettes	27 260,59 €
excédent de clôture	23 892,24 €	déficit de clôture	- 1 074,99 €
excédent antérieur	- €	déficit antérieur	- 59 485,16 €
excédent résultat cumulé	23 892,24 €	déficit Résultat cumulé	- 60 560,15 €
reste à réaliser			
		dépenses	0,00
		recettes	0,00
		excédent antérieur	0,00
		besoin de financement	0,00
solde transféré à la communauté de communes du Pays de Château Gontier à compter du 01 janvier 2018			
excédent de clôture global de fonctionnement	23 892,24 €	déficit de clôture global d'investissement	- 60 560,15 €

COMMUNE DE COUDRAY

SOIT	Résultat à la clôture de l'exercice	Virement du fonctionnement à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice
section	2016		2017	2017
investissement	-59 485,16 €	xxxxxxxxxxxxx	- 1 074,99 €	-60 560,15 €
fonctionnement	8 218,19 €	8 218,19 €	23 892,24 €	23 892,24 €
TOTAL	-51 266,97 €	8 218,19 €	22 817,25 €	-36 667,91 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2017, tel que présenté ci-dessus,

SE PRONONCE favorablement sur les flux financiers du service assainissement concernant ce transfert du service assainissement à la communauté de communes du Pays de Château Gontier à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément à la délibération n° 2017-72, en date du 24 novembre 2017, relative à l'approbation des conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Transfert des compétences Eau – Assainissement - Maisons de Santé – GEMAPI.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n° D2018.02

OBJET : ACQUISITION D'UN SECHE LINGE

Le sèche linge de l'école maternelle ne fonctionne plus. Il est déposé au rebus. Il sera sorti de l'inventaire du budget communal n° 177, exercice 2001.

Vu le caractère urgent, le Maire a décidé d'acquérir d'un sèche-linge de marque Electrolux, capacité 8kg, pour un montant TTC de 678 € chez PULSAT à Château Gontier.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE cette acquisition,

INSCRIRA les crédits au budget primitif 2018, programme 450 – article 2188.

AFFICHÉ le 31 janvier 2018